



**FREDON**  
NORMANDIE

Formation pour l'obtention d'un certificat

# F9 - Certiphyto, Renouvellement « Décideur en entreprise non soumise à agrément » JEVI

*Inscrit sous RS5655 « Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Catégorie "décideur" »  
par le MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE publié au JO le 10/09/2016*

## DATES

- **4 juin 2026 à Caen**
- **8 décembre 2026 à Rouen**

## DURÉE

1 jour, soit 7 heures

## COÛT

298 €/jour par personne

## DISPOSITIF FINANCIER

Finançable par CPF et OPCO.

## NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum 5, maximum 15

## DÉLAI D'ACCÈS

Inscription au plus tard 3 semaines avant la session. Passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter.

## LIEU DE FORMATION

Site de Caen : 1 rue Léopold Sédar Senghor,  
14460 Colombelles

Site de Rouen : 3 avenue Emile Basly, 76 120  
Le Grand Quevilly

## ACCESIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.  
Merci de nous signaler auprès de notre référent au 02 79 40 07 65.

## CONTACT

✉ contact.rouen@fredon-normandie.fr  
☎ 02 79 40 07 65  
www.fredon.fr/normandie/

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtention du Certificat individuel produits phytopharmaceutiques (ou Certiphyto), catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément »

**Contexte métier : Usage Jardin, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI)**

## CONTENU DE LA FORMATION

Programme :

- Réglementation et sécurité environnementale
- Prévention des risques pour la santé
- Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

## POUR QUI ?

Professionnels qui achètent et utilisent les produits phytosanitaires pour leur collectivité.

## PRÉREQUIS

Avoir un Certiphyto de cette catégorie à renouveler

## MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, quizz, vidéos, échanges, activités de mise en pratique

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation par quizz  
Attestation de formation.

*Cette formation n'inclut pas de blocs de compétence.*

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Chloé PATRIER

FREDON Normandie est habilitée par le Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à dispenser les formations Certiphyto